

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 2 (1864)
Heft: 29

Artikel: [Sur le vautour ménager]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-177221>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tissement à court terme et avant que la concurrence ait enlevé les ressources de viabilité.

3^e Que le tracé intermédiaire présentant sensiblement le même coût d'établissement que le tracé inférieur et un résultat économique bien plus faible, ne pouvant ni lutter contre la concurrence d'une ligne basse, ni produire une recette suffisante pour l'amortissement de son capital avant l'ouverture d'une ligne basse, *doit être écarté, tant comme solution provisoire que comme solution définitive.*

4^e Que les efforts doivent rester dirigés sur la solution définitive comme étant la seule rationnelle; et qu'en attendant, des études détaillées et sérieuses sur le terrain doivent être faites pour décider s'il doit être pourvu au passage par un tracé provisoire (le tracé supérieur).

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs l'examen de cet important travail; ils y trouveront les conclusions précédentes basées sur une discussion très complète, une argumentation très serrée et des données établies avec une scrupuleuse méthode. Dans une question d'où peut dépendre la prospérité et l'existence de notre pays, il est du devoir de chaque citoyen de s'entourer de toutes les lumières et de se rendre un compte aussi exact que possible de tous les éléments de la question.

S. G.

Nos lecteurs connaissent déjà, d'après les journaux de la semaine, les dégâts causés par le violent orage de mardi dans le vignoble de Lutry. La colonne de grêle n'a pas borné là ses ravages: le canton de Neuchâtel a été atteint d'une manière plus terrible encore, et sur un plus grand espace. Voici les détails que donne, à ce sujet, la *Gazette de Neuchâtel*:

Vers midi et demi, un ouragan furieux, débouchant du Val-de-Travers, ne faisait que trop pressentir le malheur dont était menacé; de sombres nuées, chassées avec violence, s'avançaient rapidement en tournoyant et semblaient prêtes à fondre sur le chef-lieu; le long de la montagne de Boudry s'avancait aussi une large colonne blanche, tandis qu'une colonne semblable débouchait du Val-de-Travers. C'étaient deux colonnes de grêle, qui, se croisant, n'en continuèrent pas moins chacune leur route de leur côté. Celle venue du Val-de-Travers se ria sur Bôle, Colombier, Corcelles, Cormondrèche, Auvernier, et atteignit faiblement Neuchâtel; tandis que celle venue du canton de Vaud passa dans le Val-de-Ruz, qu'elle traversa dans toute sa longueur.

C'est Bôle, Colombier, Cormondrèche, une partie du vignoble de Corcelles et de celui d'Auvernier, qui ont le plus souffert. On nous écrivait de Collombier aussitôt après l'orage :

« Au premier instant, les grêlons, de grosseur moyenne et mêlés de pluie, semblaient ne pas devoir être dangereux, mais au bout de trois ou quatre mi-

nutes, la pluie disparut entièrement pour faire place à une véritable mitraille de grêle, dont bonne partie des grains étaient de la grosseur d'une prune reine-claude. Inutile de dire que vignes, blés, fourrages, jardins et arbres sont abîmés, quantité de vitres brisées; bref, nous avons souffert tous les dégâts qu'accompagne ce terrible fléau de Dieu. La colonne de grêle paraît s'être étendue sur toute la largeur de notre côte, depuis le haut des Prés-devant jusqu'au lac, et depuis Troisrods probablement jusqu'au delà d'Auvernier. Mais, d'après ce que je puis voir au premier moment, Collombier et Bôle ont été tout particulièrement frappés. Les 3000 ouvriers dont se compose le vignoble de Colombier ne donneront pas une gerle de vendange. »

Les nouvelles subséquentes n'ont fait que confirmer le désastre. D'un autre côté, Saint-Aubin, Bevaix, Cortaillod, Boudry et Peseux ont été épargnés. D'Auvernier à Neuchâtel, il y a presque pas de mal; à Serrières, il n'a même pas grélé.

Au Val-de-Ruz, de Montmollin à Villiers, il n'y a pas un seul champ dans le fond du vallon qui n'ait été plus ou moins atteint par la grêle. La vallée semblait couverte de neige; les grêlons se sont amoncelés par places à plusieurs pouces de hauteur: près du château de Fenin, entre autres, il y en avait, dit-on, près de deux pieds. On était obligé d'ouvrir les fenêtres pour sauver les vitres.

On nous affirme qu'à Pontarlier, on a ramassé des grêlons qui pesaient trois ou quatre onces et que les rues étaient jonchées de débris de tuiles et de vitres brisées. — Le Val-de-Travers doit inévitablement avoir souffert.



On a reçu dernièrement au Jardin d'acclimatation à Paris, l'oiseau appelé *vautour ménager* ou *serpentaire du Cap* (*serpentarius reptilivorus*).

On le trouve dans presque toute l'Afrique australe. A partir de quelques lieues de la ville du Cap, il n'est guère d'habitation sans un couple de serpentaires qui fait partie intégrante de la propriété, dont il ne dépasse pas les limites s'il n'est pas dérangé. C'est un véritable animal domestique. Les lois et les colons leur accordent la plus grande protection, car ils détruisent chaque année un grand nombre de reptiles, même les plus venimeux.

L'organisation du serpentaire est merveilleusement adaptée à cette destination; ses jambes et ses torses sont très-allongés et écailleux, son œil perçant peut découvrir sa proie à de grandes distances, et son bec robuste est une arme puissante. On l'appelle aussi *secrétaire*, parce qu'il porte autour du cou une longue fraise de plumes propres à écrire qui repoussent les morsures des reptiles dans les combats qu'il leur livre.

Nous empruntons aux récits d'un voyageur français,

M. Jules Verreaux, les détails suivants sur les habitudes et le caractère du serpentaire.

« La forme élégante et majestueuse de cet oiseau devient, au moment de l'attaque surtout, plus gracieuse encore, car c'est là qu'il développe toute sa ruse, afin de surprendre le reptile qu'il veut attaquer. Aussi n'en approche-t-il qu'avec la circonspection que réclame la prudence : l'œil vif et ardent, les plumes du col et du derrière de la tête dressées en avant annoncent le moment de la lutte ; se ruant d'un bond sur l'animal, il le frappe du pied avec tant de force que souvent il le terrasse du premier coup.

» Cependant, s'il n'a pas réussi et que le serpent furieux se dresse en épanouissant la peau de son cou, comme cela arrive pour les espèces les plus dangereuses, l'oiseau, forcé de rétrogader, fait un bond en arrière, en attendant qu'il puisse saisir le moment opportun de recommencer. Dressé en partie sur lui-même, le serpent furieux fait mouvoir sa langue avec la dextérité de l'éclair, et, poussant des sifflements aigus qui retentissent au loin, semble tenir en respect son ennemi ; mais celui-ci, dont le courage redouble à mesure que les difficultés augmentent, entr'ouvre les ailes, et, revenant sur le reptile, lui assène de nouveau de ces coups de pieds terribles, dont personne ne peut se faire idée, et qui ne tardent pas à le mettre hors de combat.

» Cependant nous avons vu quelquefois de ces serpents s'élancer sur le serpentaire ; mais, soit en ouvrant ses ailes, dont les premières rémiges seulement servent, en quelque sorte, de bouclier, soit en sautant en arrière ou sur les côtés, il est certain d'éviter par ce manège la morsure de son antagoniste, qui, épuisé de fatigue, retombe toujours à plat sur le sol, moment que choisit l'oiseau pour redoubler ses coups de masse qui, en lui mutilant la colonne vertébrale, achèvent de lui retirer toutes ses forces. C'est alors que le serpentaire victorieux, s'élançant comme une flèche et posant le pied sur le cou du serpent, juste derrière la tête, commence à l'avaler, chose qu'il pratique en prenant la queue d'abord ; et comme cette opération n'est pas de longue durée, même pour des reptiles de cinq à six pieds de longueur sur plus de quatre pouces de circonférence, dès qu'il arrive à la tête, il ne manque jamais d'en briser le crâne par plusieurs coups de bec qui le mutilent complètement. »

La chasse aux loups.

Voici de curieux détails sur la chasse aux loups en Russie. Nous les empruntons à une correspondance de St.-Pétersbourg adressée à un journal de Paris.

« Cette chasse se pratique en hiver, époque où le défaut de nourriture rend les loups féroces. Trois ou quatre chasseurs avec chacun un fusil à deux coups se mettent dans une *troïka* attelée de trois chevaux. De ces trois chevaux, celui du milieu ne doit jamais que trotter, ceux de droite et de gauche ne doivent jamais quitter le galop. L'attelage ainsi emporté dans sa course offre l'aspect d'un éventail.

Un cocher conduit la *troïka*. A l'arrière de la voiture, avec une chaîne longue d'une quarantaine de pieds, on attache un jeune cochon que l'on conduit douillettement dans la voiture jusqu'à l'entrée de la forêt où l'on doit commencer la chasse. Là on le descend et le cocher lâche les chevaux. Le jeune cochon, peu habitué à ces allures, pousse des plaintes qui dégénèrent bientôt en lamentations. Un premier loup montre son nez et se met à la poursuite du cochon ; puis deux, puis trois, dix, puis cinquante loups. Tout ce qu'il y a de loups à trois lieues à la ronde accourt, et la *troïka* se trouve poursuivie par un troupeau de ces animaux semblable à une avalanche. C'est alors qu'il est urgent d'avoir un excellent et courageux cocher, car les chevaux qui ont pour les loups une horreur instinctive deviennent fous de terreur. Celui qui trotte voudrait galoper, ceux qui galoppent voudraient prendre le mors aux dents.

Pendant ce temps les chasseurs tirent au hasard ; il n'y a pas besoin de viser. Le cocher crie, les chevaux hennissent, les loups hurlent, les fusils tonnent... Attelage, chasseurs, cochon, troupeau de loups ne sont plus qu'un tourbillon emporté par le vent qui fait voler la neige autour de lui. Tant que le cocher est maître de ses chevaux, tout va bien ; mais s'il cesse de les dominer, si l'attelage accroche, si la *troïka* verse... tout est fini !.. Le lendemain on retrouve les débris de la voiture, les fusils, les carcasses des chevaux et les gros os des chasseurs et du cocher.

L'hiver dernier, le prince Repnine, accompagné de deux de ses amis, fit une chasse semblable. Chaque chasseur avait une paire de fusils doubles, et cent cinquante coups à tirer. On arriva dans la steppe, c'est-à-dire dans un désert immense couvert de neige ; c'était une chasse de nuit, la lune dans son plein brillait du plus vif éclat de ses rayons réfractés par la neige.

Le cochon fut lancé, le traîneau partit, quelques loups parurent, mais d'abord peu nombreux, craintifs et se tenant à une grande distance... peu à peu leur nombre augmentait et bientôt une vingtaine de loups se trouvèrent assez rapprochés pour que le massacre commençât... un coup de fusil part, un loup tombe... un grand trouble se mit dans la bande, et il sembla aux chasseurs qu'elle était diminuée de moitié. En effet, contrairement au proverbe qui dit que les loups ne se mangent pas entre eux, sept ou huit affamés étaient restés en arrière pour dévorer le mort ; mais bientôt les vides furent comblés ; de tous côtés on entendait des hurlements ; de tous côtés on voyait apparaître des nez pointus et étinceler des yeux pareils à des escarboucles. Les chasseurs faisaient un feu roulant ; mais quoique tous les coups atteignissent leur but, au lieu de diminuer, la bande allait en augmentant ; bientôt ce fut un immense troupeau formant à l'arrière de la *troïka* un grand croissant dont les deux cornes commençaient à dépasser la hauteur des chevaux. On avait cessé de faire crier le cocher, car ses cris redoublaient leur audace ; le feu ne cessait pas, mais on avait déjà employé la moitié des munitions ; il restait bien encore deux cents coups à tirer, mais on était entouré de plus de *mille loups*... Les deux cornes du croissant avaient de plus en plus et menaçaient de se fermer en faisant un cercle dont le *troïka* deviendrait le centre ; et si l'un des coursiers venait à s'abattre, tout était fini ! Les chevaux effarés soufflaient et bondissaient en écarts terribles...

— Que penses-tu de cela, demanda le prince à son cocher.

— Les enrages ont goûté du sang, et plus vous tirerez, plus leur nombre augmentera. Si vous le permettez, mon prince, je vais lâcher la bride à nos chevaux.

— Es-tu sûr d'eux ?

— J'en réponds.

— Et de nous, en réponds-tu ?

Le cocher ne voulant pas s'engager ne répliqua pas ; il lâcha la bride à ses chevaux dans la direction du château de son maître. Ces nobles bêtes, aiguillonnées par la frayer, redoublèrent de vitesse ; l'espace était littéralement dévoré sous leurs élans désespérés ; le cocher les excitait par un sifflement aigu en même temps qu'il décrivaient un courbe qui devait couper un des coins de la corne ; les loups s'écartèrent pour laisser passer l'attelage